



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 7 février 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/13 de la Municipalité, du 11 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 7 février deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe